



ANNEXE I

CARACTÉRISTIQUES DU CENTRE

1 Nom et adresse de l'organisme gestionnaire :

Lycée des Métiers Jules Verne
31 rue Saint Nicolas
67700 - SAVERNE

• **Composition :**

Lycée des Métiers Jules Verne 100 %

2 Adresse du CFA :

31, rue Saint-Nicolas
BP 50126
67703 - SAVERNE CEDEX

3 La ou les spécialisations professionnelles du CFA sont les suivantes (article R6232-7 du Code du travail) :

Bâtiment (maçonnerie, peinture, installations sanitaires et thermiques, taille de pierre marbrier) maintenance des véhicules automobiles, menuiserie, coiffure, commerce et vente, poissonnerie, boulangerie, pâtisserie.

4 Capacité d'accueil du CFA (hors formations externalisées) :

Capacité minimale : 150 apprentis capacité maximale : 650 apprentis

5 Aire générale de recrutement géographique du CFA : Alsace, Bas Rhin, Saverne, Phalsbourg-Sarrebourg, Alsace Nord.

En application de l'article 4.1.1, cette annexe pourra être modifiée par voie d'avenant.

Fait à Strasbourg, le

Visa du représentant
de l'organisme gestionnaire,

Visa du Président
du Conseil Régional d'Alsace



CONSEIL
REGIONAL
D'ALSACE

ANNEXE II

CARTE DES FORMATIONS

ouvertes à compter de l'année scolaire 2008/2009

aaaa

1 Aires de recrutement géographiques et professionnelles spécifiques à chaque formation :

1 : Alsace ; Phalsbourg Sarrebourg

2 Liste des formations ouvertes à la carte du CFA (hors autorisations dérogatoires) :

Code de la formation	INTITULÉ DE LA FORMATION	Niveau	Nombre d'années	Volumes horaires annuels	Domaine	Forfait financier	1
510 312 T 005	BEP Vente Action Marchande	V	2	480	Service	Service	✓ <input type="checkbox"/>
510 252 R 003	BEP Maintenance des véhicules et des matériels dominante voitures particulières	V	2	490	Production	Production	✓ <input type="checkbox"/>
510 252 R 003	BEP Maintenance des véhicules et des matériels dominante véhicules industriels	V	2	490	Production	Production	✓ <input type="checkbox"/>
500 336 T 005	CAP Coiffure	V	2	400	Service	Production	✓ <input type="checkbox"/>
500 312 T 016	CAP Employé de Vente Spécialisé option B : Produits d'Equipement Courant	V	2	420	Service	Service	✓ <input type="checkbox"/>
500 312 T 015	CAP Employé de Vente Spécialisé option A : Produits Alimentaires	V	2	420	Service	Service	✓ <input type="checkbox"/>
500 312 T 003	CAP Poissonnerie	V	2	420	Service	Service	✓ <input type="checkbox"/>
500 252 R 015	CAP maintenance des véhicules automobiles option véhicules industriels	V	2	460	Production	Production	✓ <input type="checkbox"/>
500 252 R 014	CAP Maintenance des véhicules automobiles option véhicules particuliers	V	2	460	Production	Production	✓ <input type="checkbox"/>
500 234 S 042	CAP Menuisier installateur	V	2	420	Production	Production	✓ <input type="checkbox"/>
500 234 S 041	CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobiliers et agencement	V	2	420	Production	Production	✓ <input type="checkbox"/>
500 233 S 019	CAP Peintre - Applicateur de revêtements	V	2	420	Production	Production	✓ <input type="checkbox"/>

Code de la formation	INTITULÉ DE LA FORMATION	Niveau	Nombre d'années	Volumes horaires annuels	Domaine	Forfait financier	1
500 233 S 017	CAP Installateur Sanitaire	V	2	420	Production	Production	✓
500 232 S 017	CAP Maçon	V	2	420	Production	Production	✓
500 232 S 016	CAP Tailleur de pierre, marbrier du bâtiment et de la décoration	V	2	420	Production	Production	✓
500 227 S 013	CAP Installateur Thermique	V	2	450	Production	Production	✓
500 221 S 032	CAP Boulanger	V	2	420	Production	Production	✓
500 221 S 024	CAP Pâtissier	V	2	420	Production	Production	✓
450 336 T 006	BP Coiffure option Coloriste Permanentiste	IV	2	450	Service	Production	✓
450 336 T 005	BP Coiffure option styliste visagiste	IV	2	450	Service	Production	✓
450 232 S 010	BP Métiers de la pierre	IV	2	450	Production	Production	✓
450 232 S 004	BP Maçon	IV	2	1 - 440 2 - 460	Production	Production	✓
400 312 T 002	Bac Pro Commerce	IV	2	750	Service	Service	✓
400 252 R 007	Bac Pro Maintenance de Véhicules Automobiles option Voitures Particulières	IV	2	750	Production	Production	✓
400 234 S 005	Bac Pro Technicien Menuisier Agenceur	IV	2	675	Production	Production	✓
010 336 T 004	MC Coloriste Permanentiste	V	1	420	Service	Production	✓

En application de l'article 4.1.2 de la présente convention, cette annexe pourra être modifiée par délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional.

Fait à Strasbourg, le

Visa du Président du Conseil Régional d'Alsace

